



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE

de la décision de la Commission relative à la mesure individuelle en faveur du Burkina Faso à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document relatif à l'action "Programme d'appui au contrôle de l'exécutif (PACE)"

INFORMATIONS A L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION POTENTIELS

PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF AUX SUBVENTIONS

Le présent document constitue le programme de travail relatif aux subventions au sens de l'article 128, paragraphe 1, du règlement financier [règlement (UE, Euratom) n°966/2012, applicable au FED en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 2015/323, à la section suivante en ce qui concerne les appels à propositions: 5.4.1; et à la section suivante en ce qui concerne les subventions octroyées directement sans appel à propositions: 5.4.2.

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'appui au contrôle de l'exécutif (PACE) Numéro CRIS: BF/FED/040-371 financé sur le 11 ^e Fonds européen de développement	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Burkina Faso L'action sera menée à l'endroit suivant: Burkina Faso	
3. Document de programmation	Burkina Faso – Union européenne Programme indicatif national 2014-2020 ¹	
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Gouvernance	Aide publique au développement : OUI ²
5. Montants concernés	Coût total estimé: 14 651 600 EUR Contribution du FED: 5 000 000 EUR. La présente action fait l'objet d'un cofinancement parallèle de la part de l'Assemblée nationale du Burkina Faso pour un montant de 4 000 000 EUR. La présente action fait l'objet d'un cofinancement conjoint de la part d'autres bailleurs (Suède, Suisse, Canada) pour un montant de 5 000 000 EUR. La présente action est cofinancée par des bénéficiaires de subvention potentiels pour un montant indicatif de 651 600 EUR.	
6. Modalité(s)	Modalité de projet	

¹ C(2014)3497 du 03 juin 2014

² L'Aide Publique au Développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Gestion directe - subventions – appel à propositions; subventions – octroi direct			
7. a) Code CAD	15150 - Participation démocratique et société civile			
b) Principal canal de distribution	20000 – Organisation non gouvernementale (ONG) et société civile			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	☐	☐	x
	Aide à l'environnement	X	☐	☐
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	☐	x	☐
	Développement du commerce	X	☐	☐
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	x	☐	☐
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	☐	☐
	Lutte contre la désertification	X	☐	☐
	Atténuation du changement climatique	X	☐	☐
	Adaptation au changement climatique	X	☐	☐
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	S.O.			
10. Objectifs de développement durable (ODD)	Objectif ODD principale: ODD 16 Paix, Justice et Institutions Efficaces; Objectifs ODD secondaires: ODD 1 Pas de Pauvreté et ODD 5 Egalité entre les Sexes			

RÉSUMÉ

Dans le cadre de ses appuis institutionnels complémentaires à l'aide budgétaire, l'UE aide actuellement le Burkina Faso à moderniser la gouvernance économique et financière à travers le Programme d'appui au renforcement de la gestion publique et des statistiques (PAGPS), qui a été signé en décembre 2016. L'UE est aussi engagée à renforcer la participation des citoyens et la société civile dans le suivi des politiques publiques. Dans ce cadre, un appui au Présimètre, l'outil par excellence de veille citoyenne sur l'action du gouvernement, a été signé le 4 juillet 2017.

La présente action complète le PAGPS et le Présimètre en l'étendant au contrôle parlementaire et en renforçant la société civile locale au niveau des réseaux et faitières dans le contrôle de l'exécutif. L'objectif global de l'action est de renforcer le contrôle démocratique de l'exécutif par l'Assemblée nationale et la société civile et la participation des femmes à la vie politique.

Les objectifs spécifiques sont de: (i) Renforcer le contrôle de l'action gouvernementale par l'assemblée nationale, en symbiose avec une participation citoyenne forte; (ii) Renforcer la participation de la femme dans le domaine politique et contribuer à l'amélioration de la position de la femme dans la société et (iii) Renforcer la veille citoyenne à travers les organisations de la société civile (OSC) et fortifier les faitières et réseaux des OSC pour mieux assumer leurs responsabilités en matière de coordination, consultations, dialogue et redevabilité.

L'action sera mise en œuvre à travers un appel à proposition et à travers une subvention directe (gestion directe) au Centre parlementaire.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel national

Avec une population estimée à 19 034 397 habitants en 2016, le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres du monde avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant par an de 713 USD en 2014, malgré les performances économiques de ces dernières années (5,5 en moyenne sur 2011-2016). Le pays est classé 185^e sur 188 en termes d'indice de développement humain IDH (2015). L'Index de l'égalité hommes-femmes de l'Afrique³ classe le Burkina Faso comme ayant un score général de 63,3, ce qui place le pays en 23^e position parmi les 52 pays pris en compte. Le taux de pauvreté demeure élevé (40,1 % de la population en 2014 vit en dessous du seuil de pauvreté estimé à 153 530 FCFA/personne/an).

Le Burkina Faso de l'après insurrection, s'est engagé dans une remarquable transition démocratique et, à travers son nouveau Plan national de développement économique et social (PNDES), s'est fixé des objectifs ambitieux de développement. Pour réaliser cette ambition il a prévu trois axes majeurs : (i) le renforcement de la gouvernance à travers la réforme des institutions et la modernisation de l'administration, (ii) le développement du capital humain et (iii) la transformation économique à travers la dynamisation de l'emploi et des secteurs porteurs pour l'économie. Pour cela, il est indispensable de renforcer les politiques publiques et la gestion des finances publiques et d'accélérer les investissements importants prévus pour stimuler le développement, à travers un dispositif complet de contrôle institutionnel et de la société, ainsi qu'une participation étroite à la formulation et la mise en œuvre des politiques.

³ https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Gender_Equality_Index_2015-EN.pdf

Au niveau de la gouvernance en particulier, le PNDES ambitionne de développer le système de redevabilité à tous les niveaux. Par ailleurs, la loi de 2015, portant prévention et répression de la corruption renforce la transparence dans les relations entre le secteur public et les citoyens (art.8), la participation de la société civile à la lutte contre la corruption (art. 10). Cette loi a aussi mis en place l'Autorité supérieure du contrôle de l'état et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) avec un mandat et des pouvoirs indépendants très importants (non rattachement à une autorité administrative, auto-saisine de la justice, pouvoirs de police judiciaire, pouvoir de mesures conservatoires, etc.). Dans le cadre de cette loi, plusieurs parlementaires et membres du gouvernement ont rendu publics leur déclaration de patrimoine et d'intérêt. Elles ont été très commentées par la presse et sur les réseaux sociaux (formats différents, absence de comptes bancaires ou de moyens de locomotion pour beaucoup de hautes personnalités, etc.). L'exercice est jugé pas assez sérieux en l'absence de contrôle effectif des structures habilitées à le faire. De même, la loi de 2013 portant code de transparence fait de la participation des acteurs non étatiques au processus budgétaire un principe fondamental (chapitre VII). Dans le contexte des Cadres de dialogues sectoriels pour le suivi du PNDES, le gouvernement a associé étroitement la société civile et ses faitières principales.

Le Burkina est un pays modèle de transition démocratique qui s'est donné les moyens légaux et institutionnels pour assurer tous les contrôles et équilibres nécessaires pour une gestion des politiques et des moyens limités de l'état efficace et en réponse aux besoins des citoyens. La volonté et les outils sont là; ce qu'il faut soutenir c'est la mise en œuvre de l'architecture démocratique et de redevabilité.

Le Programme d'appui au contrôle de l'exécutif (PACE) tient ainsi à accompagner des acteurs clés de la redevabilité et participation citoyenne, l'Assemblée nationale et les OSC, en complémentarité avec les autres appuis de l'UE.

En effet, en soutien au PNDES, l'UE a engagé 387 000 000 EUR en appui budgétaire général (CBGD) et sectoriel (eau, santé et agriculture). Dans ce cadre il est important de renforcer toute l'architecture du contrôle des finances publiques, la lutte contre la corruption et d'assurer un dialogue structuré avec la société civile sur le suivi de la mise en œuvre du PNDES.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Cet appui vise en premier lieu le **renforcement de deux acteurs clefs du contrôle de l'action gouvernementale, l'AN et la société civile**. Il se focalise principalement sur le renforcement de leurs capacités et sur le processus d'engagement de ces acteurs dans la formulation et le suivi des politiques publiques. Il va soutenir le contrôle citoyen de la mise en œuvre du PNDES 2016-2020 et de la gestion des moyens de l'état pour un développement durable et inclusif. Cet appui contribuera également à un meilleur fonctionnement de la gouvernance au Burkina Faso, en vue de renforcer l'équilibre démocratique.

L'évaluation de la politique publique du Burkina Faso à travers PNDES a fait partie des exercices de formulation des nouveaux programmes d'appuis budgétaires en 2016 et a abouti à une appréciation positive par l'UE. Le PACE contribuera à la mise en œuvre efficace et focalisée sur les résultats du PNDES et s'articule aussi comme un complément à nos appuis budgétaires pour une gestion des finances publiques plus performante.

Le nouveau consensus pour le développement⁴ fixe le nouveau cadre stratégique dans lequel s'inscrivent les actions de développement de l'Union Européenne. Ce programme se situe au

⁴ JO C 210 du 30.6.2017

sein du pilier **Paix du Consensus mais couvre aussi "de facto", à travers la nature de son travail, les 4 autres P** (peuple, prospérité, planète et partenariat). **L'égalité du genre** est aussi au centre de la démarche du PACE, avec un focus particulier sur la participation des femmes dans la vie politique et les processus décisionnel et de contrôle de l'état, reflétant ainsi les thématiques du plan d'action genre de l'UE⁵.

Ce programme s'inscrit dans le cadre du **secteur de concentration "Gouvernance" du PIN** et complète le Contrat de Bonne Gouvernance et Développement (CBGD) de 136 000 000 EUR ainsi que le Programme d'appui à la gestion des finances publiques et statistiques (PAGPS). Ce secteur de concentration «gouvernance» prévoit en effet de renforcer les systèmes de contrôle à travers tout acteur devant y jouer un rôle.

Afin de développer un cadre commun, d'améliorer la cohérence, l'impact, la prévisibilité et la visibilité de leurs actions dans ce domaine, l'Union européenne, élargie à la Suisse, le Canada et les Etats-Unis (groupe UE +), a rédigé une **feuille de route d'engagement envers la société civile 2016-2020**. Le PACE aidera à mettre en œuvre au moins une partie de la feuille de route société civile. Deux de ces axes, notamment 'le renforcement de la représentativité et de la légitimité des réseaux associatifs et structures de coordination des OSC' et 'le renforcement des capacités des OSC burkinabè, leur permettant de s'ériger en interlocuteurs et acteurs de qualité dans la vie politique, sociale et économique de la nation' seront appuyés par le PACE. Il est à souligner que la feuille de route de l'Union européenne s'est engagée à renforcer le rôle de plaidoyer et de contrôle de la société civile envers l'exécutif.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

L'Assemblée nationale. Depuis l'insurrection de 2014, la transition et l'élection de **l'Assemblée nationale (AN)** fin 2015, le rôle de l'AN ne cesse de gagner en importance. Le projet de nouvelle Constitution en cours va dans la direction d'un rééquilibrage institutionnel entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire. L'Assemblée nationale (AN) verra donc élargir son rôle du contrôle de l'exécutif. Cependant, l'AN n'a pas encore les capacités pour tenir tous les rôles prévus par le cadre législatif et constitutionnel. Entre autre, elle manque encore de capacités d'analyse des politiques et finances publiques en interne, et l'interaction avec le citoyen, la société civile, les média et la Cour des Comptes peut aussi être améliorée. Elle vient d'adopter un plan stratégique (2017-2020), porté aussi par l'opposition politique. Il contient 4 axes stratégiques (consolidation de la fonction législative, représentation et rayonnement, contrôle de l'action du gouvernement et renforcement de la capacité organisationnelle). Il a un coût total de 25 000 000 000 FCFA environ, dont 12 000 000 000 FCFA pour un nouveau bâtiment. En outre, 5 000 000 000 FCFA de coût de fonctionnement seront pris en charge par le budget de l'institution. Le Parlement s'est approprié l'élaboration de ce plan stratégique au-delà des clivages politiques; ce qui est exemplaire comme démarche pour ce type d'institution qui est hautement politique. Il a seulement bénéficié d'une assistance technique du Centre parlementaire. La Délégation de l'UE n'a jusqu'à ce jour pas établi de relations substantielles avec l'AN.

Les principales structures de contrôles : **la Cour des comptes et l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE-LC)**. Depuis l'avènement de la transition politique au Burkina, l'ASCE a vu ses missions s'élargir pour prendre en compte la question de la lutte contre la corruption et a entrepris de se réorganiser pour la mise en œuvre de la nouvelle Loi 004/2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso. Depuis 2016, elle a

⁵ Gender Equality and Women's Empowerment: Transforming the Lives of Girls and Women through EU External Relations 2016-2020, SWD(2015)182 final of 21.9.2015

amélioré son interaction avec les acteurs non étatiques (gestion des dénonciations à travers un numéro vert, les articles de presse et les émissions radio interactives, etc.). Ces relations avec ces acteurs doivent se poursuivre au cours des prochaines années.

Comme l'ASCE-LC, la Cour des comptes n'a pas de relations formelles avec l'Assemblée nationale. Les deux corps de contrôle doivent cependant renforcer leurs relations avec l'Assemblée nationale (à qui elles ne présentent pas formellement leurs rapports). Par ailleurs, elles doivent davantage s'ouvrir à la population à travers un renforcement de leurs relations avec la société civile. Il est à noter aussi que dans le projet de révision de la constitution, la Cour des comptes ne tomberait plus sous la tutelle du Conseil de la magistrature et se rapprocherait de l'AN et son action serait davantage financière.

Enfin, ces deux corps de contrôle gagneront à ce que leurs différents rapports soient portés le plus possible à la connaissance de la population à travers les missions d'information des parlementaires sur le terrain et le plaidoyer des acteurs non étatiques.

Le système judiciaire. Il n'est pas partie prenante directe mais gagnerait à ce que la population s'engage dans la dénonciation des faits de corruption ou d'atteinte aux droits de la femme.

La société civile⁶. Au cours de ces dernières années, elle a démontré un grand dynamisme et une maturité croissante, que ce soit à travers la prestation de services ou pour porter de grandes revendications en matière de protection des droits humains et sociaux. Les OSC ont joué un rôle incontournable lors de l'insurrection de 2014, lors de la transition en 2015 et lors des élections. Son rôle dans la transformation démocratique et d'état de droit (Pacte pour la justice et le processus de réforme constitutionnelle) est reconnu par tous. Les OSC ont également commencé à jouer un rôle au niveau de la veille citoyenne. Malgré les progrès enregistrés au cours des dernières années dans ce domaine, beaucoup reste à faire: renforcer le contrôle au niveau local, agréger le contenu de ce travail au niveau régional et national, et renforcer la lutte contre la corruption. Si les OSC apparaissent impliquées à travers le dialogue avec le gouvernement dans la définition des politiques publiques, leur engagement varie selon les secteurs. A travers un renforcement de la concertation avec l'Assemblée nationale, une implication dans la mise en œuvre des textes en matière de transparence et de lutte contre la corruption, elle contribuera à l'amélioration de la bonne gouvernance et de la redevabilité dans le pays.

Des **organisations faitières** existent y compris pour les femmes, mais trop peu sont effectives dans leur rôle fédérateur des différents acteurs de la société civile, au niveau local tout comme au niveau national. On observe que certaines organisations faitières existantes ne sont pas réellement représentatives de leurs membres et, par ailleurs, que de nouvelles organisations sont en train de se mettre en place.⁷ Cet état de fait doit être corrigé pour pouvoir mettre en place de réels dialogues Etat/ PTF/⁸société civile.

De façon générale, la société civile du Burkina Faso a besoin d'organisations faitières légitimes et en capacité d'assumer une implication active, efficace et légitime dans les différents processus de dialogue avec les autorités et d'assurer leurs responsabilités en matière de coordination, consultations et redevabilité. Faciliter l'émergence d'organisations faitières solides passe par un accompagnement pour le renforcement de leurs capacités.

⁶ Feuille de route engagement de l'Union européenne envers la société civile au Burkina, 2017-2020

⁷ Voir Cartographie sur la société civile au Burkina Faso, produite par la Délégation de l'UE au Burkina Faso en 2016.

⁸ Partenaire technique et financier

L'exécutif: il sera un des bénéficiaires indirects des appuis du PACE. Il bénéficiera de contribution de meilleure qualité de la part du Parlement et des OSC par rapport aux politiques publiques et aux finances publiques. Il a aussi, depuis les élections de fin 2015, démontré un engagement continu à échanger avec et écouter la société civile et l'AN.

La population: elle est le bénéficiaire final de l'appui. Elle tirera partie de l'amélioration du contrôle de l'exécutif dans la mise en œuvre des politiques, projets et programmes de développement. Le renforcement du contrôle et de la participation citoyenne amélioreront la qualité des services de base à la population et renforceront le cadre d'expression démocratique au Burkina Faso. Les actions particulières pour améliorer la participation des femmes à la vie politiques et les conditions des femmes et des filles, à travers le travail parlementaire et des actions de plaidoyer des OSC, contribueront aussi à plus d'équité et d'égalité.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires /analyse des problèmes

Le Contrôle parlementaire. Depuis 1995, plusieurs commissions d'enquêtes parlementaires ont été mises en place pour le contrôle de l'action publique. Si les résultats des premières enquêtes n'ont pas connu une grande diffusion, ceux des plus récentes étaient édifiants pour la population. Il s'agit en particulier des enquêtes sur les marchés publics (2012), sur les subventions publiques dans le secteur de la santé (2012), sur la fraude fiscale, l'impunité fiscale, les restes à recouvrer et les chèques impayés (2015), sur le foncier urbain (2016) et sur les mines (2016). Les recommandations de ces différentes enquêtes ont fait l'objet de large diffusion, de commentaires de spécialistes et de mesures de correction du gouvernement.

Malgré tout, le contrôle parlementaire fait face à de nombreuses limites.

Dans un premier temps, il convient de noter qu'en matière de contrôle parlementaire de l'exécution du budget, la question du contrôle ne semble pas constituer une priorité pour la représentation nationale, de sorte qu'il n'est pas réalisé en temps réel. De même, le contrôle a priori ou en cours d'exécution du budget ne semble pas correspondre réellement à l'esprit du droit budgétaire, qui est beaucoup plus orienté sur la rationalisation de la procédure et qui vise à donner plus de dynamisme dans la gestion des affaires publiques. Enfin, ce type de contrôle s'avère inadapté du fait que les parlementaires ne sont pas suffisamment outillés pour y procéder.

Dans un second temps, on peut retenir que le contrôle de l'exécution du budget à travers la loi de règlement ou le contrôle à posteriori ne présente pas la même exigence de rigueur que la loi de finance initiale. Cette loi de règlement n'intéresse pratiquement pas l'opinion publique alors qu'elle devrait constituer un puissant moyen de redevabilité du gouvernement vis-à-vis des citoyens tel que prévu dans la loi portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso. Elle devrait donner lieu à un vrai débat au sein de la population et entre les citoyens, l'exécutif et la représentation nationale. La situation est identique pour les différentes lois de finance rectificatives, qui sont adoptées dans le plus grand « secret » des rapports entre le législatif et l'exécutif.

Pour certains spécialistes du domaine, le contrôle politique ou parlementaire des finances publiques « est beaucoup plus théorique que réel »⁹. Ce contrôle peut en outre paraître politiquement gênant, surtout avec le fait majoritaire.

D'un contrôle de nature plus politique, le Parlement s'oriente de plus en plus vers un contrôle technique de manière régulière. Dans ce sens, les réformes prévues à travers les directives

⁹ Sont de ceux-là le Pr. Salif YONABA. Voir Les finances de l'état burkinabé, collection de précis de droit burkinabé, 2006, P.278

donnent la faculté au Parlement de veiller au respect des principaux indicateurs fixés au niveau communautaire. Pour réussir la mise en œuvre de ces innovations, des réformes internes à opérer au sein du Parlement s'imposent. Celles-ci pourraient consister à revoir les méthodes actuelles de contrôle parlementaire afin de donner une visibilité et un impact encore plus affirmé à l'action parlementaire de contrôle. Le contrôle se fait aussi sur le terrain dans les circonscriptions avec un besoin de relayer les politiques nationales et finances publiques aux résultats concrets au niveau local.

Pour rendre plus efficace ce contrôle l'AN doit davantage interagir et travailler avec la société civile, les médias et les autres instances de contrôle de l'Etat tel que la Cour des Comptes.

Faible participation des femmes dans la vie politique et dans l'administration publique

L'intégration des femmes dans la vie politique et l'administration demeure faible du fait des inégalités de genre subsistant dans la société burkinabè. Il convient de mettre en exergue le fait que les jeunes filles et femmes sont très faiblement représentées dans les partis politiques. Trois partis sur les 13 représentés comptent entre 11 et 24 % de femmes et deux femmes sont présidentes de partis politiques.

En outre, aux dernières élections de 2015, seulement **12 femmes députés sur 127** ont été élues, soit un taux de représentation de moins de 10 % pour la représentation féminine à l'Assemblée Nationale, malgré l'instauration de quotas. Pour des raisons culturelles trop souvent les femmes n'osent pas s'engager dans la politique. Cela s'explique par la dépendance économique vis-à-vis de l'homme, le rôle social de la femme, et les préjugés d'ordre socioculturel.

Quant à la **participation des femmes à la vie publique**, l'administration publique compte relativement peu de femmes en son sein à des postes de responsabilités. La représentation au niveau ministériel s'est néanmoins améliorée avec le gouvernement actuel qui rassemble 8 femmes sur 29 ministres, contre 5 en 2013. Selon l'indice SIGI 2016, les femmes représentent 1,2 % des cadres moyens et techniques de la fonction publique et des communes.

Des quotas paritaires doivent donc être instaurés dans la vie politique et administrative burkinabè afin que les inégalités de genre puissent progressivement s'effacer.

Dans le cadre du PACE il est prévu de travailler avec les partis politiques et l'AN pour faire évoluer positivement la participation et la représentation des femmes à l'AN ainsi qu'au niveau politique local. Le PACE accompagnera aussi certains chantiers du caucus genre, pour assurer une meilleure prise en compte des questions d'égalité dans les politiques et budgets d'Etat.

Le plan d'action 2017-2020 du Caucus Genre a été actualisé pour la période 2017-2020, il vise à améliorer la prise en compte des questions d'égalité des chances dans le travail parlementaire et s'inscrit dans la vision du plan stratégique de l'AN. Il prévoit l'intégration d'une perspective de genre dans l'exécution des missions de l'AN, le renforcement des capacités des député(e)s, la mise en œuvre d'initiatives de vulgarisation du genre, et le contrôle de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des politiques sectorielles et du budget d'état.

Cette action répond aux choix stratégiques du Plan d'action genre de l'Union européenne défini en juillet 2016 avec les Etats membres présents au Burkina Faso, dont l'un des objectifs a trait à la participation des femmes dans les processus politiques et de gouvernance.

Les défis pour renforcer le contrôle citoyen. Le contrôle citoyen découle des règles et principes introduits par le Code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso. L'objectif de ce code étant de soumettre la gestion des fonds publics aux principes de l'Etat de droit (légalité, transparence, contrôle démocratique et responsabilité), il instaure pour les acteurs de la gestion publique, des obligations de transparence,

d'information, d'intégrité et de rectitude. Ces principes visent à mettre les citoyens en capacité d'exercer leur droit de regard sur la gestion publique et d'animer le débat public autour des questions qui y sont liées.

La société civile est un acteur clé du contrôle citoyen. Elle connecte les citoyens, fait l'agrégation des points de vue des citoyens, ramène les messages du niveau local au niveau national, à travers des réseaux ou faitière d'OSC. Les **organisations faitières et les plateformes** se sont progressivement structurées (par exemple, création par 8 OSC du CC/OSC-FP, le Cadre de concertation des OSC intervenant dans le domaine des finances publiques) ; certaines sont désormais reconnues pour leurs apports dans un certain nombre de thématiques (éducation (CCEB/Cadre de concertation des ONG et Associations actives en Education de base), santé (RAME/Réseau d'accès aux médicaments essentiels), Conseil des femmes du Burkina etc.) et sont devenues des interlocutrices reconnues par le gouvernement. D'autres essaient de rassembler la société civile au-delà des thématiques et de se positionner comme interlocutrices sérieuses dans le cadre de dialogue des politiques nationales. Cependant, la couverture des OSC est incomplète; le niveau local et le niveau national ne sont pas suffisamment articulés. La légitimité de certaines organisations peut être améliorée.

Il convient aussi d'appréhender **l'interaction** qui doit être **faite entre les organes de contrôle** tels que l'Assemblée nationale, la Cour des comptes, ainsi que l'Autorité supérieure de contrôle d'état et de lutte contre la corruption (ASCE-LC), et la société civile dans son ensemble, que ce soit les ONG, les associations, les réseaux faitiers ou bien encore les centres de recherches. Et ce, en vue de renforcer l'équilibre démocratique. En effet, ces organes de contrôle doivent se coordonner, mieux collaborer entre eux, partager les informations recueillies, afin que leur contrôle de l'exécutif soit plus efficace et davantage ciblé.

Leur vigilance devrait notamment se centrer sur des sujets sensibles tels que le **suivi de la mise en œuvre du Code minier** (adopté en juin 2015), **la sécurité et l'intégration des femmes dans la vie politique et la haute administration**.

En ce qui concerne la sécurité, elle est un des domaines prioritaires sur lesquels l'attention de l'Assemblée nationale et de la société civile doit se porter. Aujourd'hui, le contexte sécuritaire s'est complexifié et entremêle la gestion des frontières, la problématique du terrorisme, la tension suscitée par les actions des milices rurales dénommées "koglweogo" et la problématique des pasteurs-éleveurs transhumants. Des réformes dans le secteur de la sécurité doivent être entreprises tout en veillant à ce que les principes de bonne gouvernance soient respectés. L'utilisation des ressources publiques dans ce domaine doit davantage être contrôlée.

Il est à souligner que la société civile prend une part active dans l'évolution socio-politique du pays; c'est une des raisons pour laquelle l'UE perdure dans sa volonté de collaborer avec elle et de l'appuyer financièrement. Et ce, d'autant plus que, désormais, la société civile burkinabè est très soucieuse des questions de droits humains et de citoyenneté. En effet, elle a démontré une capacité grandissante concernant la veille citoyenne et le contrôle de l'exécutif.

Par ailleurs, la veille citoyenne consiste aussi à déceler, dénoncer et **tenter d'empêcher la corruption** aux différents niveaux de l'Etat. Depuis l'insurrection populaire d'octobre 2014, la société civile reste très mobilisée dans la dénonciation des cas de mauvaise gestion économique et financière dans le pays. Plusieurs dossiers ont été pris en charge par la justice à la suite de dénonciation ou de fuites dans la presse (corruption dans un appel d'offres relatif à un marché de fourniture, Don de tablettes HUAWEI à l'Assemblée nationale en contradiction avec la loi anticorruption, surfacturation et fraudes fiscales au sein d'un puissant groupe privé national, corruption dans la justice, etc.). Selon les indices de 'Transparency International', le Burkina Faso se retrouverait 72^{ème} sur 176, en 2016, sur l'échelle de l'Etat le plus touché par la corruption. L'indice de perception de la corruption (IPC) s'est amélioré pour atteindre 42 en

2016 contre 38 enregistrés les 4 années précédentes. Cette amélioration de la perception selon l'indicateur de 'Transparency international' a été confirmée par les enquêtes annuelles de perception du Réseau national anticorruption (RENLAC). Selon le rapport 2016 du RENLAC en effet, 52 % des enquêtés estiment que le phénomène régresse. Ils étaient 48 % en 2015 aux lendemains de l'insurrection populaire d'octobre 2014 dans le pays. Néanmoins la petite corruption semble en légère hausse.

Ainsi, l'Assemblée nationale ainsi que les autres institutions républicaines et la société civile doivent veiller à ce que des mesures drastiques soient prises et mises en œuvre pour lutter contre ce fléau qui freine le développement économique et démocratique du pays.

En effet, l'Assemblée nationale et la société civile sont les véritables relais, de la population vers l'Etat et inversement, pour la prise en compte de ces problématiques.

1.2 Autres domaines d'évaluation

S.O.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Faible volonté politique de l'AN d'utiliser les prérogatives de contrôle de l'exécutif	M	L'Adoption du Plan stratégique de développement mettant ce rôle en avant + allocation de fonds propres à ce développement;
Faible capacité de l'AN pour faire un suivi effectif des politiques et finances publiques	M	
Durcissement du cadre de fonctionnement des OSC (loi 064 liberté d'association)	M	Dialogue continu entre la société civile et le gouvernement
Manque de transparence et partage d'information de la part de l'exécutif	M	L'engagement du gouvernement à mettre en œuvre les recommandations du PIMA ¹⁰ , TADAT ¹¹ et PEFA ¹²
Hypothèses :		
Dans le contexte de post-insurrection et transition, le Burkina a pris le chemin de l'approfondissement démocratique et le développement inclusif et participatif comme en témoigne le PNDES. Il est prévu que les différents acteurs et institutions jouent chacun leur rôle et en collaboration.		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

L'Union européenne n'a pas d'expérience directe récente en termes **d'appui au Parlement** au Burkina Faso. Dans le cadre du Programme d'appui au renforcement de la GFP et des statistiques (PARGS) sous le 10^e FED, elle a toutefois financé un symposium sur la réforme du contrôle public au Burkina Faso en novembre 2015. En ce qui concerne le contrôle externe, le symposium avait recommandé, entre autres, de renforcer les capacités humaines et techniques du Parlement, d'accroître le contrôle parlementaire (augmentation de manière raisonnable des missions d'informations et d'enquêtes parlementaires, mise en place d'une Cellule d'analyse, de contrôle et d'évaluation du budget pour assister la Commission des finances, etc.), de renforcer les relations entre le Parlement, la Cour des comptes et les universités. En dehors des aspects liés aux relations entre le Parlement et les universités,

¹⁰ Public Investment Management Assessment

¹¹ Tax Administration Diagnostic Assessment Tool

¹² Public Expenditure and Financial Accountability Assessment

toutes les recommandations du symposium sont en phase avec les orientations retenues par le plan stratégique de l'Assemblée nationale, en particulier en ses axes 1, 2 et 3. Le présent appui est la traduction des recommandations de ce symposium, du plan de développement stratégique de l'AN et des bonnes pratiques parlementaire qui ont été aussi soulignées dans la note de guidance pratique pour l'appui aux parlements de la Commission (2011).

Face au constat de l'absence de concertation et d'harmonisation préalables, huit OSC ont mis en place, en 2014, un Cadre de concertation des acteurs de la société civile intervenant dans le domaine des finances publiques (CC/OSC-FP). L'objectif de ce cadre est d'assurer une coordination efficace des actions de contrôle citoyen dans la gestion des finances publiques et de contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques. Ce cadre constitue une force d'analyse critique et de proposition pour des actions de plaidoyer.

Cependant, malgré les progrès positifs des dernières années dans le domaine de suivi et contrôle des politiques publiques, beaucoup reste à faire, en particulier le besoin de renforcer le contrôle au niveau local à travers le pays et le besoin d'agréger le contenu de ce travail au niveau régional et national. En outre, la participation des OSC au sein des cadres de dialogue du PNDES doit encore être améliorée aux niveaux sectoriel et régional.

Le travail en consortium d'OSC locales a démontré son utilité pour renforcer certaines OSC locales qui n'ont pas toutes les expériences et les capacités de gérer des fonds importants des PTF.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Au niveau de l'appui au Parlement, le présent appui sera complémentaire aux appuis de l'Union européenne à la Cour des comptes et à l'ASCE-LC dans le cadre du Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS). Une bonne coordination sera recherchée entre ces corps de contrôle, la Cour des comptes en particulier, et l'AN. Il s'agit en particulier d'assurer le partage, la présentation systématique et la discussion des rapports de la Cour en Commissions et plénière de l'AN. .

Par ailleurs, dans le Cadre du programme d'appui à la gestion des finances publiques et statistiques (PAGPS) un appel à propositions (1 900 000 EUR) a été lancé avec trois axes : 1) renforcer l'analyse économique, statistique et finances publiques à travers des centres de recherche ; 2) améliorer la transparence et le contrôle budgétaire par les OSC finances publiques ; 3) renforcer la qualité de la couverture par les médias sur les sujets économiques et de finances publiques. Le pilier appui à la société civile du PACE complètera cet appel à proposition du PAGPS en se focalisant sur les faitières, la lutte contre la corruption et le contrôle dans des domaines bien ciblés tels que la sécurité et le secteur minier, ainsi que par rapport aux défis dans le domaine du genre.

De plus, l'Union européenne finance (1 900 000 EUR) le Programme de redevabilité politique et socio-économique, mené par Diakonia et qui a démarré en juin 2017. Il s'appuie sur le monitoring citoyen des politiques publiques et les technologies de l'information et de la communication. Ce programme dénommé "Présimètre" s'appuie sur la plateforme technologique suivante : "www.présimetre.bf" et s'étalera sur la période juin 2017 à juin 2021. Ainsi, c'est l'approche du suivi participatif et citoyen qui a été choisie et ce mécanisme diffère du contrôle de l'action publique classique par l'utilisation des techniques du plaidoyer et du dialogue pour amener les décideurs à mettre sur leur agenda les préoccupations citoyennes et y apporter des solutions adéquates. La plus-value réside dans le fait que dès lors que les "cibles" sont sensibilisées à la démarche, le plaidoyer permet avec la veille citoyenne et des alliés de parvenir à des changements durables, structurels et inclusifs.

Au niveau de l'appui à la société civile, le présent appui s'articulera de façon étroite avec les actions de l'appel à propositions du PAGPS et le Présimètre. Il contribuera à renforcer les organisations faîtières et les réseaux dans leurs initiatives de contrôle citoyen et de redevabilité des politiques publiques, notamment au niveau local et à mieux structurer le dialogue entre les OSC et leurs faîtières pour une plus grande légitimité, ainsi qu'avec le gouvernement.

Plus globalement, la Délégation de l'Union européenne a mis en place un mécanisme de coordination pour tous les appels à propositions prévus en 2017 et 2018. Une partie de la veille citoyenne sera faite de façon thématique dans le cadre d'autres programmes (ex. suivi et évaluation par la société civile de la mise en place de l'assurance santé et de la qualité des services de santé au niveau local).

Par ailleurs, l'appui est complémentaire à d'autres appuis en cours ou à venir : la coopération canadienne appuie actuellement l'AN dans la mise en œuvre de son plan stratégique. Les coopérations suédoise et suisse ont également prévu des appuis à la mise en œuvre du plan stratégique de développement de l'AN mais se focalisant sur l'aspect législatif et administratif du plan stratégique de développement de l'AN et sur la capacité de travailler en plusieurs langues (Suisse). Il est prévu de réunir tous les appuis (Suède, Suisse, Canada et Union européenne) à la mise en œuvre du plan stratégique sous un projet mis en œuvre par le Centre parlementaire et son consortium.

Au niveau de la société civile et dans le cadre de la feuille de route, une coopération très étroite existe avec les Etats membres de l'Union européenne ainsi qu'avec d'autres agences de coopération. Un cadre de concertation structuré et régulier est mis en place qui permettra d'aboutir à des appuis mieux coordonnés et des actions plus systématiques et structurantes en faveur des organisations de la société civile.

3.3 Questions transversales

Bonne gouvernance: Le projet s'inscrit pleinement dans l'objectif d'amélioration de la gouvernance et de la participation citoyenne au Burkina Faso. En plus du contrôle citoyen, le projet renforcera la gestion publique- et plus particulièrement la gouvernance économique – dans le pays.

Genre. Le programme intégrera dans toutes ces activités l'aspect genre. Il appuiera la mise en œuvre directe de deux des objectifs du Plan d'action genre du Burkina Faso (participation de la femme dans la politique et intégration systématique des aspects genre dans toute politique socio-économique).

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Ce programme s'inscrit dans le Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre l'objectif les cibles des ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces), mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectifs 1 (pas de pauvreté) et 5 (égalité entre les sexes). Cela n'implique pas d'engagement de la part du Burkina Faso qui bénéficie de ce programme.

Objectif général

Amélioration du contrôle démocratique et de la position de la femme dans la vie politique et dans la société.

Objectifs spécifiques

OS1 : Renforcer le contrôle de l'action gouvernementale par l'Assemblée nationale (AN), en rapport avec la participation citoyenne;

OS2 : Renforcer la participation des femmes dans le domaine politique et leur position dans la société;

OS3 : Renforcer la veille citoyenne, la lutte contre la corruption par les organisations de la société civile (OSC) et fortifier les organisations faitières et réseaux des OSC pour mieux assumer leurs responsabilités en matière de coordination, consultations, dialogue et redevabilité.

4.2 Principales activités

Produit escompté 1: Les capacités de l'AN en matière de contrôle, de suivi et d'évaluation des finances publiques sont renforcées.

A.1.1. Appuyer la Commission des finances et budget : renforcement des capacités, création et mise en route d'une unité d'analyse et contrôle budgétaire, etc.

A.1.2. Faciliter l'ouverture de travail de l'AN et les échanges avec la Cour des Comptes, ASCE LC et la société civile : participation citoyenne directe à la vie parlementaire lors du processus budgétaire, cadre de concertation AN/Corps de contrôle.

A.1.3. Renforcer la redevabilité de l'Assemblée nationale vis-à-vis des citoyens : mise à jour du site web, mise en œuvre d'un plan de communication sociale, fonctionnalité des cadres de dialogues avec la population, missions régulières sur le terrain, amélioration de la couverture et du contenu des programmes de la radio parlementaire, journées porte ouverte, etc..

Produit escompté 2: Meilleure prise en compte du genre et représentation des femmes dans la sphère politique.

A.2.1: Promouvoir la représentation et la participation des femmes dans la sphère politique (AN et les parties politiques): renforcement des capacités, caucus genre, ajustement du cadre légal et révision ou insertion de quotas paritaires dans la vie politique et administrative, etc.

A.2.2. Renforcer la prise en compte du genre dans l'exécution des missions de l'Assemblée nationale : analyse genre des textes de loi, renforcement des capacités d'analyse genre des lois de finances et des budgets sectoriels, plaider pour la prise en compte du genre au niveau des projets et programmes sectoriels.

A.2.3. Renforcer les capacités des députés et l'administration parlementaire dans l'analyse genre : formation/plaider des membres de la Commission des finances et du budget sur la budgétisation sensible au genre, appropriation des outils d'analyse genre des politiques et budgets publics.

Produit escompté 3: Les OSC, grâce aux réseaux faitiers, sont davantage unies, fortes, et en capacité d'assurer la veille citoyenne et entretiennent aussi un dialogue continu et inclusif avec les autres acteurs intervenant dans le domaine de la veille citoyenne.

A.3.1. Renforcer les organisations faitières en capacité d'assumer leurs responsabilités en matière de coordination, de consultations, de redevabilité, de contribution dans les cadres sectoriel et régional de dialogue. Cette activité couvre également l'appui à la structuration et au développement de réseaux d'OSC à travers le pays (circulation ascendante et descendante de l'information, connexion des réseaux thématiques d'OSC aux faitières de nature plus

globale, relations entre les OSC basées à Ouagadougou et celles dans les régions et communes). Elle contribuera à augmenter la légitimité des faîtières vis-à-vis de leurs membres et à mieux structurer la contribution des OSC aux débats publics sur les politiques; la mise en réseaux renforcera aussi les capacités de gestion et le partage avec des OSC locales émergentes.

A.3.2. Appuyer les OSC spécialisées dans la veille citoyenne dans des secteurs clés (sécurité, mine, lutte contre la corruption, etc.) au niveau national et local : soutien des initiatives des OSC et des réseaux d'OSC dans leurs actions de veille citoyenne et de soutenabilité des réformes, concernant notamment le code minier - avec la mise en place du fonds de développement local et la mise en œuvre de la loi portant prévention et répression de la corruption.

A.3.3. Soutenir les initiatives de la société civile en matière d'amélioration de la position des femmes au niveau politique, économique et social. Il s'agira surtout de se focaliser sur la participation de la femme dans la vie politique locale et de renforcer l'action envers la mise en œuvre de législation contre des fléaux tels que les MFG et les mariages précoces. Cet appui couvre également le renforcement d'échanges avec l'AN et les autres organes du secteur public impliqués dans le contrôle.

4.3 Logique d'intervention

La présente action s'inscrit dans la logique d'approfondissement du contrôle de l'action publique au Burkina Faso. Elle complète les différentes actions de l'Union européenne en matière d'appui aux corps de contrôle dans le pays en les étendant à l'Assemblée nationale, acteur majeur du contrôle externe dans le pays mais qui ne bénéficiait pas d'appuis directs de l'Union européenne. Elle complète également les appuis à la société civile à travers d'autres projets (PAGPS et Présimètre en particulier) en mettant l'accent sur la problématique du genre et sur le renforcement des organisations faîtières ou regroupements d'OSC au niveau national et local.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

S.O.

5.4 Modalités de mise en œuvre

5.4.1 *Subventions: appel à propositions "Renforcer la veille citoyenne et la lutte contre la corruption par les OSC, fortifier les faitières et réseaux des organisations de la société civile (OSC) et améliorer la position de la femme dans la société" (gestion directe).*

(a) Objectifs des subventions, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

L'objectif de l'appel à propositions "Renforcer la veille citoyenne et la lutte contre la corruption par les OSC et fortifier les faitières et réseaux des organisations de la société civile (OSC)" est de renforcer les capacités des acteurs non étatiques afin qu'ils assument mieux leurs responsabilités en matière de coordination, consultations, dialogue et redevabilité dans la gestion publique (OS3).

Les domaines d'intervention, à titre indicatif : renforcement des faitières et réseaux, veille spécialisée dans les secteurs de la sécurité, des mines, etc., lutte contre la corruption au niveau national et local, amélioration de la position de la femme au niveau politique, économique et social.

(b) Conditions d'éligibilité

Les bénéficiaires doivent :

- Etre une personne morale, être sans but lucratif;
- Appartenir à l'une des catégories suivantes: organisation de la société civile locale, organisation non gouvernementale, telles que définies par l'article 43 des Règles d'application du règlement financier de l'Union européenne;
- Etre établi dans un État membre de l'Union européenne ou être des autres pays tel qu'indiqué dans l'acte de base de l'accord de partenariat ACP-CE, prévues à l'annexe IV de cet accord, tel que modifié par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014 (2014/428/UE), (Éligibilité 2014-2020). (Voir Partie II de l'annexe a2a du PRAG ci-joint pour consulter les règles de nationalité et d'origine);
- Etre directement chargés de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) codemandeur(s) et l'entité/les entités affiliée(s) et non agir en tant qu'intermédiaire;
- Démontrer les capacités en termes de monitoring/évaluation, plaidoyer, activités de communication.

Sous réserve des informations qui seront publiées dans l'appel à propositions, le montant indicatif de la contribution de l'UE par subvention est de 250 000 EUR minimum et de 750 000 EUR maximum et les subventions peuvent être octroyées à des bénéficiaires individuels et groupements de bénéficiaires (coordinateur et co-bénéficiaires). La durée indicative de la subvention (sa période de mise en œuvre) est de 36 mois.

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel; la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(d) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour les subventions au titre du présent appel est de 95 %. Ce taux maximal se justifie par le fait qu'il n'est pas réaliste de demander des cofinancements d'un minimum de 20 % à des OSC et faitières nationales du Burkina Faso: cette limite minimale éliminerait la possibilité de proposition de la plupart d'entre elles qui disposent de budgets assez limités.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n°966/2012, applicable en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 2015/323, lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(e) Période indicative pour le lancement de l'appel

1^{er} trimestre 2018.

5.4.2 *Subventions: octroi direct "Appui au plan stratégique du Parlement" (gestion directe)*

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

La subvention directe à la mise en œuvre du plan stratégique de l'Assemblée nationale mettra l'accent sur: (i) l'appui au renforcement des capacités de la Commission des finances et l'unité de recherche de l'AN (soutien à la création d'une unité d'analyse et contrôle budgétaire); (ii) la facilitation de l'ouverture de travail de l'AN et des échanges avec la Cour des Comptes, l'ASCE LC, et la société civile; (iii) le renforcement de la représentativité à travers des échanges soutenus avec le citoyen (descente régulière sur le terrain, radio parlementaire, journée porte ouverte, etc.) et (iv) le renforcement de la participation de la femme à la vie politique avec l'AN et les parties politiques (OS1 et OS2).

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à un consortium dirigé par le Centre parlementaire sur base de l'Art.190.1 c).

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie par le fait que le Centre parlementaire a une très longue expérience dans le domaine d'appuis aux parlements. Le Centre se trouve dans une situation de quasi-monopole de facto car il travaille déjà avec l'Assemblée nationale (AN) du Burkina en tant qu'agence d'exécution et l'a appuyée dans l'élaboration de son plan stratégique de développement. Il appuie actuellement dans l'adoption de méthodes de travail pour favoriser l'inclusion et la participation des députés et des fonctionnaires dans son renforcement institutionnel de l'Assemblée nationale. Il appuie également l'unité de stratégie, de coordination et d'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique au sein de l'Assemblée nationale. Cette unité est le point de contact pour les PTF.

Par ailleurs, il a également été prise en compte la volonté de ne pas multiplier les opérateurs de mise en œuvre auprès d'une institution hautement politique dont les membres principaux ont un mandat limité dans le temps et ont déjà pu bénéficier d'une relation de confiance quel que soit le bord politique avec le Centre parlementaire.

Le Centre a travaillé depuis une vingtaine d'années en Afrique au Sud du Sahara et dispose de bureaux régionaux à Accra, Dakar et Nairobi. Il a une solide expérience d'appuis parlementaires en Afrique de l'Ouest et de l'Est et pourra capitaliser les expériences déjà vécues dans d'autres régions du monde. Il a également une expérience multi bailleurs (UE, DIFID, Banque Mondiale, PNUD, Autriche, GTZ, etc.).

Le Centre parlementaire va composer un consortium de partenaires européens et africains du domaine (d'appui) parlementaire, y compris au niveau local afin de mutualiser les expériences. Un élément de jumelage parlementaire fera partie du consortium.

(c) Critères de sélection et d'attribution essentiels

Les critères de sélection essentiels portent sur la capacité financière et opérationnelle du demandeur.

Les critères d'attribution essentiels concernent la pertinence de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel, la conception, l'efficacité, la faisabilité, la viabilité et le rapport coût/efficacité de l'action.

(d) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de **80 %**.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n°966/2012, applicable en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 2015/323, lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100 %. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(e) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention

1^{er} trimestre 2018.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (EUR)	Contribution indicative des bénéficiaires de subvention potentiels (EUR)	Contribution indicative de tiers (EUR) - financement conjoint
5.4.1. - Appel à proposition "Renforcer la veille citoyenne et la lutte contre la corruption par les OSC et fortifier les faitières et réseaux des organisations de la société civile (OSC) et améliorer la position de la femme dans la société" (gestion directe)	2 880 000	151 600	
5.4.2 – Subvention directe "Appui au plan stratégique du Parlement" au Centre parlementaire (gestion directe)	2 000 000	500 000	5 000 000
5.9. – Evaluation, 5.10 – Audit	70 000	s o	
5.11. – Communication et visibilité	50 000	s o	
Totaux	5 000 000	651 600	5 000 000

La présente action fait l'objet d'un cofinancement parallèle de la part de l'Assemblée nationale du Burkina Faso pour un montant de 4 000 000 EUR.

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le programme sera mis en œuvre en gestion directe.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

Au début du programme, le partenaire de mise en œuvre mettra à jour le cadre logique (valeur de référence, cibles à atteindre) en rapport avec les parties prenantes. Le cadre logique mis à jour sera annexé au premier rapport d'avancement au cours de la première année de mise en œuvre.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à des ajustements à opérer.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques).

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation en 2019 et en 2021

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit en 2020.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services communication,

6 CONDITIONS PRÉALABLES

S.O.

APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	OG. Amélioration du contrôle démocratique et de la position de la femme dans la vie politique et dans la société.	PEFA PI-31	nd	A définir	Rapport PEFA	
		Indice du budget ouvert	43/100 (2015)	55/100 (2020)	Rapport IBP	
		Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique	52,2/100 (2015)	65/100 (2020)	Rapport Fondation Mo Ibrahim	
		Indice de perception de la corruption (IPC)	42/100 (2016)	55/100 (2020)	Transparency International	
		Qualité globale des institutions nationales (CPIA)	3,6 (2015)	4,8 (2020)	Banque mondiale	
<u>Objectif(s) spécifique(s):</u> <u>Effet(s) direct(s)</u>	OS1 : Renforcer le contrôle de l'action gouvernementale par l'Assemblée nationale, en rapport avec la participation citoyenne.	1.1 Statut d'un dispositif de suivi des recommandations du contrôle de l'action gouvernementale	1.1 Suivi non systématique des recommandations (2016)	1.1 Un suivi systématique est fait et rendu public (2020)	1.1 A préciser	Dans le contexte de post-insurrection et transition, le Burkina a pris le chemin de l'approfondissement démocratique et le développement inclusif et participatif comme en témoigne le PNDES.
		1.2 % des recommandations des rapports des enquêtes parlementaires en N-1 mises en œuvre à fin année N	1.2 A calculer	1.2 A calculer	1.2 Rapport d'activité de l'AN	

	OS2 : Renforcer la participation des femmes dans le domaine politique et leur position dans la société	2.1 % de sièges occupés par des femmes dans le parlement ou au sein d'organes élus en fonction de la part respective qu'elles représentent dans la population	2.1 A calculer 2015	2.2 A définir	2.2 A définir	
	OS3 : Renforcer la veille citoyenne, la lutte contre la corruption par les OSC et fortifier les organisations faitières et réseaux des organisations de la société civile (OSC) pour mieux assumer leurs responsabilités en matière de coordination, consultations, dialogue et redevabilité.	3.1. Nombre d'initiatives de la part d'OSC de veille citoyenne et de lutte contre la corruption	3.1 A définir	3.1 A définir	3.1 A définir	
		3.2. Nombre de faitières et de réseaux d'OSC opérationnels	3.2 A définir	3.2 A définir	3.2 A définir	
Produits	P1. Les capacités de l'AN en matière de contrôle, de suivi et d'évaluation des finances publiques sont renforcées	1.1.1 Statut d'une unité dédiée à la recherche, à l'analyse et au contrôle budgétaire au sein l'AN	1.1.1 Inexistant (2017)	1.1.1 Une unité spécifique est créée et opérationnelle (2020)	1.1.1 Rapports d'activité de l'AN	
		1.1.2 Statut d'un cadre de dialogues de l'AN avec la population	1.1.2 A évaluer (2017)	1.1.2 Des cadres de dialogue sont définis et formalisés (2020)	1.1.2 Rapports d'activité de l'AN	

		1.1.3 Degré d'interaction entre élus et populations dans le processus d'élaboration et d'analyse des lois	1.1.3 A évaluer (2017)	1.1.3 Des mécanismes d'interaction avec les citoyens sont mis en place et fonctionnent (2020)	1.1.3 A définir	
		1.1.4 Statut d'un cadre de concertation AN/Corps de contrôle	1.1.4 Cadre informel (2017)	1.1.4 Un cadre de concertation permanent AN/Cour des comptes/ASCE-LC est fonctionnel (2020)	1.1.4 Rapports d'activité de l'AN	
		1.1.5 Statut d'un plan de communication sociale	1.1.5 Inexistant (2017)	1.1.5 Plan de communication disponible et mis en œuvre (2020)	1.1.5 Rapports d'activité de l'AN	
	P2. Meilleure prise en compte du genre et représentation des femmes dans la sphère politique	2.1.1 Statut d'un quota paritaire dans la vie politique et administrative	2.1.1 A définir	2.1.1 A définir	2.1.1 Rapport d'activité caucus genre / AN	
		2.1.2 Statut d'un groupe de travail consultatif pour appuyer le caucus genre	2.1.2 Inexistant (2017)	2.1.2 Groupe de travail fonctionnel (2020)	2.1.2 Rapport d'activité caucus genre / AN	

		2.1.3 % de projet de lois soumis à l'AN ayant fait l'objet d'analyse genre	2.1.3 à calculer	2.1.3A définir	2.1.3 Rapport d'activité caucus genre / AN	
		2.1.4 % de projets et programmes de développement au niveau des ministères sectoriels ayant fait l'objet de plaidoyer genre.	2.1.4 à calculer	2.1.4 A définir	2.1.4 Rapport d'activité caucus genre / AN	
		2.1.5 % des membres de la COMFIB ayant été sensibilisés/formés sur la budgétisation sensible au genre	2.1.5 à calculer	2.1.5 A définir	2.1.5 Rapport d'activité caucus genre / AN	
		2.1.6 % de femmes cadres dans les ministères	2.1.6 à calculer	2.1.6 A définir	INS	
		2.1.7 Nombre d'enquêtes parlementaires suscitées par le caucus réalisées.	2.1.7 à calculer	2.1.7 A définir	2.1.7 Rapport d'activité caucus genre /AN	
	P3. Les OSC, grâce aux réseaux faitiers, sont davantage unies, fortes, et en capacité d'assurer la	3.1.1 Nombre de faitières et réseaux OSC ayant vu leurs capacités renforcées	3.1.1 à calculer	3.1.1 A définir	3.1.1 Rapports de projet	

	veille citoyenne et entretiennent aussi un dialogue continu et inclusif avec les autres acteurs intervenant dans le domaine de la veille citoyenne.	3.1.2 Nombre de rapports de plaidoyers dans les secteurs de la sécurité et des mines	3.1.2 à calculer	3.1.2 A définir	3.1.2 A définir	
--	---	--	------------------	-----------------	-----------------	--